



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/BUR/37/2
31 juillet 1990

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE .

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

Rome, 6-7 septembre 1990

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le secrétariat sous la cote UNEP/BUR/37/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme et budget 1990-1991 approuvés

(a) Un rapport d'activité écrit portant sur la période 1er mars - 31 juillet 1990 est disponible sous la cote UNEP/BUR/37/3. Le Coordonnateur soulignera les principales questions et faits marquants intervenus depuis la dernière réunion du Bureau. Le Bureau sera invité à formuler des observations sur le rapport et à prendre note de celui-ci.

(b) Sur la base du rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts sur le projet de protocole "offshore" (UNEP(OCA)/MED WG.15/4), le Bureau sera invité à autoriser le Directeur exécutif à convoquer au début de 1991 la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole relatif à la protection de mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore").

(c) Il sera en outre demandé au Bureau d'approuver les recommandations du secrétariat visant à reclasser deux postes professionnels à l'Unité de coordination, ainsi qu'il est proposé dans le document UNEP/BUR/37/3/Add.1.

(d) Le Bureau sera invité à approuver la suggestion émise par la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique, à savoir que l'Unité convoque un groupe de travail en 1991 avant la prochaine réunion des Parties contractantes afin de discuter et de dégager les lignes du futur développement du Plan Bleu.

Point 3 de l'ordre du jour - Contribution des Etats côtiers méditerranéens à la Conférence 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Il est attendu du Bureau qu'il prenne note du document UNEP/BUR/37/4 et approuve les étapes et le calendrier proposés par le secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

Le Bureau sera invité à accepter l'invitation de la CEE de tenir sa prochaine réunion à Bruxelles au printemps de 1991 et à fixer les dates de la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour - Questions diverses

Le Bureau pourra examiner toutes autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis au Bureau pour adoption.

Emploi du temps provisoire

Date	9.30 - 12.30	14.30 - 17.30
Jeudi 6 septembre	Points 1,2 de l'ordre du jour	Points 3,4
Vendredi 7 septembre	Points 5,6	